

Décision portant nomination du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Assistant-e de ressources documentaires et scientifiques, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE, session 2025

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement dans le corps des assistants ingénieurs prévus par le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'examens professionnels pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Assistant-e de ressources documentaires et scientifiques, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE, au titre de l'année 2025 :

Monsieur BARTHELEMY Antoine, conservateur, président, Université Bordeaux Montaigne, Pessac.
Madame COUDRIN Delphine, conservateur, vice-présidente, Université Bordeaux Montaigne, Pessac.

Madame BARON Marie Françoise, ingénieure d'études hors classe, experte, Université de Bordeaux, Pessac.

Madame CRAYSSAC Brigitte, conservateur, Université Toulouse Capitole, Toulouse.

Monsieur PINET Nicolas, conservateur, Université Toulouse Capitole, Toulouse.

Monsieur MAMMAR Hamid, attaché principal d'administration, suppléant, Université Bordeaux Montaigne, Pessac.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à PESSAC, le 1^{er} juillet 2025

Le Président,

Alexandre Péraud

